

ESPACE JEUNES DE LA CCFP

INSCRIPTION Vacances Hiver 2025

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire le jeune :

			Matin	Après-midi	Journée	Sortie	Soirée
Lundi	10	Février	○	○			
Mardi	11	Février ①			○	○	
Mercredi	12	Février	○	○			
Jeudi	13	Février ②			○	○	○
Vendredi	14	Février ③	○	○			

① Piscine à l'Aigle ⚠ **12 Places**

② Sortie Tir à l'Arc+ Fast Food à Chartres **Pas de Ramassage** ⚠ **12 Places**

③ Après Midi Handisport – Prévoir une tenue de sport et des baskets propres.

			Matin	Après-midi	Journée	Sortie	Soirée
Lundi	17	Février ①	○	○			
Mardi	18	Février ②	○	○			
Mercredi	19	Février			○		
Jeudi	20	Février ③		○		○	○
Vendredi	21	Février ④			○		

① Ufostreet

② Après Midi Handisport – Prévoir une tenue de sport et des baskets propres.

③ Sortie VTT + Cinéma à Evreux **Pas de Ramassage** ⚠ **12 Places – Retour à l'Espace Jeunes à 23h**

④ Tournoi Multi Sport

LE MATIN :

- **Ramassage en minibus :**
 - *La Ferté Vidame (à 9h00 à l'ALSH)*
 - Avec accueil à l'ALSH dès 7h30
 - *Le Mesnil Thomas (à 9h30)*
 - *Jaudrais (à 9h45)*
 - *Digny (à 10h devant l'église)*
 - **Le jeune arrive seul à l'espace jeunes entre 9h30 et 10h**

LE SOIR :

- **Retour en minibus**
 - *Digny (Le soir à 17h45 devant l'église)*
 - *Jaudrais (Le soir à 17h55)*
 - *Le Mesnil Thomas (à 18h15)*
 - *La Ferté Vidame (Le soir à 18h30 à l'ALSH)*
- **Le jeune repart seul de l'espace jeunes entre 17h et 17h45**
- **Le jeune est récupéré entre 17h et 17h45**
par un parent ou par* :

* les personnes venant chercher votre jeune doivent être notées sur le dossier d'adhésion annuelle ou sur une autorisation spécifique.

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : Le :

La fiche de réservation est à remettre au responsable de l'Espace Jeunes le plus rapidement possible, accompagnée du dossier unique (si nouvelle inscription) et du règlement des éventuelles sorties avant le :

Mercredi 21 Février 2024
BAREME DE PARTICIPATION
DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).
Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF
même si vous ne recevez pas de prestations.

VACANCES SCOLAIRES

Revenus mensuels	Inscription annuelle	Par activité supplémentaire	Tarif séjour par journée
De 0 à 1 200 €	12 €	3 €	11 €
De 1 201 à 1 600 €	13 €	4 €	12 €
De 1 601 à 2 000 €	14 €	5 €	13 €
De 2 001 à 2 800 €	15.30 €	6.12 €	14.28 €
De 2 801 à 3 200 €	16.32 €	7.14 €	15.30 €
De 3 201 à 3 600 €	17.34 €	8.16 €	16.32 €
De 3 601 à 4 000 €	18.36 €	9.18 €	17.34 €
4001 et + et Hors Communauté de Communes	19.38 €	10.20 €	18.36 €



VOTRE TARIF NE POURRA ETRE CALCULÉ QUE PAR LE SECRÉTAIRIAT DES PEP 28. CE QUOTIENT VOUS SERA ATTRIBUÉ JUSQU'EN DÉCEMBRE 2022 ET SERA RECALCULÉ EN JANVIER 2023 :

secretariat2@pep28.asso.fr

02.18.56.80.49

La communauté de communes s'étend sur 15 communes : Boissy-les-Perche, La Chapelle Fortin, Digny, La Framboisière, Jaudrais, Lamblore, Louvilliers-les-Perches, Mesnil Thomas, Morvilliers, La Ferté Vidame, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire, La Saucelle et Senonches.

Espace Jeunes

de la Communauté de communes
des Forêts du Perche
Situé à Senonches

Année scolaire 2024 - 2025



**ASSOCIATION DES
PEP 28**
3, rue Charles Brune
28110 LUCE
Tél. : 02.37.88.14.14

